Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 087-218719805-20261105-DELIB56-DE

Commune de VAULRY
(Haute-Vienne) 87140

Séance du jeudi 05 novembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 28 octobre 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel - PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - PIQUET-MERCIER Olivia – BOIS Dominique - LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain - HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe – PEROT Frédérique

Excusé : Zéro

Absent : Zéro

Madame Olivia PIQUET-MERCIER a été élue secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-56

OBJET : **Motion contre la fermeture des bureaux de poste**

Considérant que ces dernières semaines, la Poste a annoncé plusieurs fermetures de bureaux de poste, et plusieurs maires du territoire ont été contactés par l'entreprise pour proposer le transfert de ce service public dans des agences postales communales ;

Considérant que ces fermetures s'inscrivent dans une politique constante de réduction du service, associé à un désengagement de l'État, et ce depuis plusieurs années ;

Considérant qu'en 2021, le Conseil communautaire avait déjà voté une motion pour le maintien des horaires d'ouverture de tous les bureaux de poste de la Communauté de communes ELAN et que la situation continue de se détériorer ;

Considérant la motion prise par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Elan LIMOUSIN AVENIR NATURE le 15 octobre 2026;

Le Conseil Municipal de la commune de Vaulry:

RAPPELLE que le service postal de proximité est essentiel à l'attractivité de nos territoires ruraux et qu'il est un élément nécessaire au lien social des habitants sur ces territoires ;

DENONCE la poursuite d'une politique de « détricotage » du maillage territorial de ce service, au détriment des habitants des territoires concernés ;

DIT que les communes ne peuvent pas continuer à pallier le désengagement continuel de l'Etat, qui oblige sans cesse les mairies à déployer des moyens supplémentaires tout en leur reprochant leurs dépenses ;

DEMANDE à l'État de donner à La Poste les moyens de maintenir un maillage territorial cohérent pour conserver un service postal de qualité sur les territoires ruraux ;

ENJOINT la Poste de conserver une présence forte sur notre territoire ;

DIT que la présente motion sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bellac, à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, à Monsieur le Directeur régional adjoint de la Poste chargé du maillage territorial en Nouvelle-Aquitaine, aux sénateurs et députés de la Haute-Vienne ainsi qu'à Monsieur le Premier ministre.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Olivia PIQUET-MERCIER

Le Maire,
Valérie PÉRIGNON

MAIRIE de VAULRY
87140 (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06 NOV. 2026
ID : 087-218719805-20261105-DELIB56-DE